

Séance du 21 septembre 2026

DÉPARTEMENT

CÔTES-D'ARMOR

BON-REPOS-SUR-BLAVET

L'an deux mil vingt-six

Et le vingt et un septembre

À neuf heures trente

le CCAS de cette Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances,

sous la présidence de : Raoul RIOU, président

Nombre de membres		
Afférents au CCAS	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Présents : Armelle AMAT, Sylviane AYMÉ, Claude HASER, Isabelle JUGÉ, Françoise LE CAM, Annick MACAIRE, Magalie MOY, Marie France PIQUENOT, Raoul RIOU, Ludovic VICENT

Date de la convocation
11/09/2026
Date d'affichage
11/09/2026
Numéro de la délibération
2026-09-01

Absents excusés : Nadine KERVIEL a donné pouvoir à Sylviane AYMÉ, Corinne LE BIHAN a donné pouvoir à Raoul RIOU, Alain TRUBUIL a donné pouvoir à Ludovic VICENT

Absents : Emilie BARTHEZ, Anne ELEY

A été nommée secrétaire : Françoise LE CAM

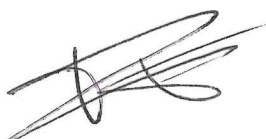
Décision modificative du budget primitif 2026

Monsieur le président présente aux membres présents la modification à apporter au budget primitif 2026 : les cotisations pour les bénévoles membres du conseil d'administration évoluent chaque année. Elles sont de 168 € en 2026 or seuls 160 € ont été affectés au chapitre 12, il est donc nécessaire de voter une modification du budget pour affecter les fonds manquants. L'écriture suivante doit être passée :

	Montants avant décision modificative	Montants après décision modificative
Chapitre 12 Charges de personnel et frais assimilés	160 €	328 €
Article 64505 Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €	168,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	7 152,77 €	6 984,77 €
Article 65133 Secours d'urgence	5 152,77 €	4 984,77 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte la décision modificative à l'unanimité des membres votants.

Le président du CCAS
Raoul RIOU



La secrétaire de séance
Françoise LE CAM

